

LE CVC : LE CONSEIL DE LA VIE COLLEGIÈNE



Les membres du CVC sont :

Le chef d'établissement (il préside l'instance, des représentants des élèves (6 élèves délégués+ 2 élèves élus au CA), des professeurs, 1 parent et la CPE.

SON RÔLE

C'est d'améliorer la vie des élèves au collège.

Il propose donc des projets.

Les décisions se prennent en groupe: chaque avis compte .



Le rôle du délégué AU cvc, c'est de :

- Proposer des projets
- Consulter ses camarades
- Les informer des projets mis en place
- Améliorer le cadre et la vie au collège.